

Lettre du COMETS

© "View of Halley's Comet recorded in 1910 from Mount Wilson Observatory located near Pasadena, California, USA. Courtesy of The Observatories of the Carnegie Institution of Washington."



Editorial de Michèle Leduc

Le nouveau COMETS part sous de bons auspices

En séance, le 25 novembre dernier, le président du CNRS a réaffirmé la complète indépendance du COMETS et l'importance que la gouvernance du CNRS attache aux avis qu'il va formuler. Il explique qu'il s'agit d'aider les chercheurs, dont le métier évolue fortement, à trouver la bonne distance entre leur laboratoire et les sollicitations extérieures de la société. Certains thèmes, déjà traités, seront à revisiter périodiquement ; les recommandations feront l'objet d'un suivi et seront largement diffusées¹.

Le nouveau comité a entrepris une série de consultations auprès des directions des instituts du CNRS, du Conseil scientifique, du Comité national et de la Médiatrice. A titre personnel je suis en outre prête à la discussion avec les chercheurs qui le souhaiteront². Des contacts ont également été pris avec l'ISCC, qui m'a invitée au colloque : « Les chercheurs dans les controverses » (vidéo). L'ISCC et le COMETS envisagent d'organiser conjointement un colloque en 2012.

Plusieurs membres du COMETS ont participé au séminaire organisé, le 9 décembre dernier, par la Commission nationale française de l'UNESCO (CNFU) sur le thème : « Les scientifiques doivent-ils être responsables ? », avec pour objectif de contribuer à la révision de la Déclaration de 1974 (sur la condition des chercheurs scientifiques). A cette occasion le COMETS a rencontré de nombreux comités d'éthique français, ainsi que celui de l'Académie des sciences qui se dit préoccupé par l'augmentation des fraudes scientifiques et par leur problématique sanction. Le COMETS pourrait fournir au CNFU une contribution sur le rôle des chercheurs dans l'évaluation et préparer sa participation à deux manifestations prochaines sur le thème de l'intégrité scientifique.

Ces occasions ont permis au COMETS d'évoquer publiquement les grandes lignes des thématiques dont il va s'autosaisir. L'avis récent sur les relations entre chercheurs et maisons d'édition scientifique sera complété avec les aspects éthiques de l'« open access », ou plus généralement de l'obligation du libre accès aux résultats scientifiques, recommandé par la Communauté européenne. Ce thème sera relié à celui de l'« open data », ou traitement des grandes masses de données, déjà abordé par le précédent COMETS. Le comité se donne aussi pour tâche d'analyser l'évolution du métier de chercheur, ainsi que les méthodes et les objectifs de l'évaluation. Une charte de l'évaluateur est d'ailleurs en préparation. Le critère d'excellence étant aujourd'hui très généralement utilisé dans la politique de la recherche, le comité effectuera une réflexion sur cette notion. Il se penchera enfin sur le thème du chercheur face aux risques entraînés par les nouvelles technologies et les peurs qu'elles engendrent.

Le comité entend fournir des avis courts, présentant des recommandations concrètes et utilisables. Il pourra dans certains cas donner plusieurs points de vue partiels. Il devrait se rapprocher prochainement des comités d'éthique des autres organismes : un des sujets rassemblant tous ces comités pourrait être la nécessité de la formation des scientifiques à l'éthique, sujet qui est au cœur des préoccupations du COMETS.

M.L.

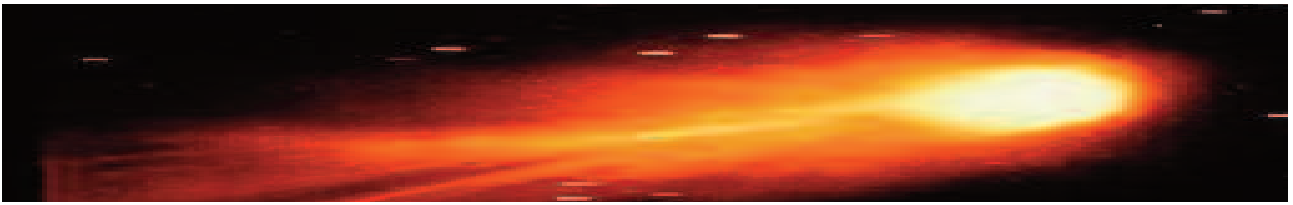
1. Voir relevé de conclusions du 25 novembre : http://www.cnrs.fr/fr/organisme/ethique/comets/en_cours.htm

2. Me contacter par mail à l'adresse : comets@cnrs-dir.fr (Indiquer comme sujet du mail : à l'adresse de la présidente du COMETS)

Sommaire

• Editorial

- 1 Point de vue d'une juriste sur le plagiat
- 2 Bref parallèle CCNE/COMETS
- 3 Interventions du COMETS dans divers colloques
- 4 Vient de paraître



1 Le point de vue d'une juriste sur le plagiat

Danièle Bourcier, juriste et membre du COMETS, a participé au colloque international sur le plagiat de la recherche scientifique, organisé par l'université Paris-2, les 20 et 21 octobre derniers, suite à la recrudescence des plagiat dans le monde scientifique et universitaire. Non défini juridiquement, le plagiat est d'abord une atteinte à la déontologie des scientifiques, et concerne directement l'éthique professionnelle. Le COMETS préparera prochainement un dossier sur l'intégrité scientifique. Deux importantes manifestations sont en préparation sur le même sujet. [Lire la suite.](#)



2 Bref parallèle CCNE/COMETS

Bertrand Weil, récemment nommé représentant du CCNE au sein du COMETS, en remplacement de Claude Burlet, a aimablement accepté, à la demande de la présidente du COMETS, de dresser un bref parallèle entre les deux comités : Différences et complémentarité entre le CCNE et le COMETS. [Lire la suite.](#)



3 Les interventions du COMETS dans divers colloques

• **Colloque ISCC : Les chercheurs dans les controverses. Réflexion sur huit controverses entre science et société (Paris, 7 décembre 2011)**

Programme : <http://www.iscc.cnrs.fr/spip.php?article1439>

• vidéo de l'intervention de Michèle Leduc

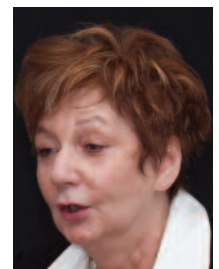
• Avis du COMETS sur les aspects éthiques de la controverse sur le changement climatique :

<http://www.cnrs.fr/fr/organisme/ethique/comets/avis.htm>

• **Séminaire de la Commission française pour l'Unesco : Les scientifiques doivent-ils être responsables ? Fondements, enjeux et évolution normative (Paris, 9 décembre 2011)**

Programme (pdf)

Interventions (pdf) de : • Danièle Bourcier, • Jacques Bordé, • Jean-Gabriel Ganascia • Michèle Leduc



4 Vient de paraître



Ethique et recherche : un dialogue à construire

- Auteur(s) : Jean-François Théry , Jean-Michel Besnier , Emmanuel Hirsch
- Editeur : Quae



Fabriquer la vie. Où va la biologie de synthèse ?

- Auteur(s) Bernadette Bensaude-Vincent, Dorothée Benoit-Browaëys
- Editeur : Seuil, collection : Science ouverte

Danièle Bourcier, juriste et membre du COMETS, a participé au colloque international sur le plagiat de la recherche scientifique, organisé par l'université Paris-2, les 20 et 21 octobre derniers, suite à la recrudescence des plagiats dans le monde scientifique et universitaire. Non défini juridiquement, le plagiat est d'abord une atteinte à la déontologie des scientifiques, et concerne directement l'éthique professionnelle. Le COMETS préparera prochainement un dossier sur l'intégrité scientifique. Deux importantes manifestations sont en préparation sur le même sujet.

Comment réagir au plagiat dans la recherche et l'université ?

Danièle Bourcier

Juriste, CNRS (COMETS)

Le plagiat devient une question à la mode. Dans *Le Monde* du 26 novembre 2011, une page entière est consacrée au « roman-photo du plagiat » où en quelques semaines plusieurs personnages des médias et de la politique ont reconnu finalement leurs « emprunts » et oublis.

Ce phénomène n'est pas nouveau.

On dit que Ptolémée en fut accusé et tout le monde connaît l'accusation de plagiat dont fut victime Voltaire pour avoir repris le conte des *Trois Princes de Serendip* pour son *Zadig*. Il est vrai que le plagiat en matière de littérature n'est pas le même qu'en matière académique.

Quels que soient les domaines, la première difficulté réside dans le fait que le plagiat n'a pas de définition juridique et que les faits incriminés ne peuvent être caractérisés que cas par cas. Est-il volontaire, intentionnel, et a-t-il eu pour objectif de tromper et de « voler le travail de quelqu'un d'autre » ? Est-il une parodie (dans ce cas, il est permis) ? Ou bien est-il un projet de style comme celui du prix Goncourt 2010 qui a été accusé d'avoir oublié des renvois à certains articles de Wikipédia ?

Un colloque international sur le plagiat de la recherche scientifique a été organisé par l'université de Paris 2, les 20 et 21 octobre 2011 (CERSA-CNRS UMR 7106)¹. C'est la recrudescence des plagiats dans le monde scientifique et universitaire qui est à l'origine de cette rencontre. Les technologies de

¹ <http://www.plagiat-recherche.fr/spip.php?article37>

<http://www.plagiat-recherche.fr/>

Les actes seront publiés chez l'éditeur LEXTENSO en 2012

<http://www.plagiat-recherche.fr/spip.php?rubrique2>

<http://www.plagiat-recherche.fr/spip.php?rubrique4>

l'information et le réseau Internet avec l'ouverture de ses données, publications et encyclopédies ont amplifié ces comportements éthiquement répréhensibles mais il faudrait ajouter les nouvelles conditions faites au monde scientifique sous la pression des impératifs compétitifs entre chercheurs et des indices bibliométriques. Le colloque entendait faire se rencontrer les plagés et les plagiaires, les éditeurs, les juristes, les communautés scientifiques.

Avant d'être reconnu le plagiat peut être une longue descente aux enfers pour le plagié. Souvent les institutions universitaires ne veulent pas faire de vagues et sont tentées d'étouffer l'affaire. Dans la communauté scientifique en revanche très attachée à la notion d'attribution d'un résultat, les cas font l'objet d'une grande publicité.

Non définies juridiquement, ces pratiques qui sont d'abord des atteintes à la déontologie des scientifiques concernent directement l'éthique professionnelle. C'est moins la notion (juridique) de propriété intellectuelle -et de contrefaçon- que celle d'auteur qui reste à définir (G. Koubi). Et cette question sera tranchée par les communautés de chercheurs plutôt que par celle des juristes. A ce titre les Avis du COMETS² gardent leur actualité mais devront être remis en débat lors de l'actualisation des textes internationaux comme la Recommandation (1974) sur la condition des chercheurs, car l'UNESCO compte mettre l'intégrité des chercheurs et les pratiques loyales d'échange et de partage d'information au cœur de cette mise à jour.

Décembre 2010

Sont en préparation deux manifestations sur l'intégrité scientifique :

"Parlons éthique !" : 1er séminaire sur l'intégrité scientifique

Du 10/04/2012 au 10/04/2012

Cité internationale de Paris

17, boulevard Jourdan 75014 Paris

Type d'intervention : Séminaire de 14h à 19h

Organisateur(s) : Institut Curie

<http://www.curie.fr/fr/la-recherche/communications-scientifiques-agenda/seminaires/parlons-ethique-1er-seminaire-sur-lintegrite-scientifique-003401>

« Le premier colloque aura lieu **le 10 avril 2012** à la cité universitaire internationale. Il traitera de l'intégrité scientifique et sera l'occasion de sensibiliser chercheurs et médecins aux

² Un avis court sur la procédure (2006) et surtout l'Avis long N°7 (2001) sur *Recherche Création, aspects éthiques*

conséquences scientifique, économique et sociétale de ces manquements à la déontologie scientifique ».

- **3rd World Conference on Research Integrity**

May 5-8, 2013

Montreal

« Building on the momentum of the first two World Conferences on Research Integrity in Lisbon (2007) and Singapore (2010), the third World Conference will bring together national and institutional leaders, researchers, policy makers, research funders, administrators, journal editors and leaders of professional societies to address breaking issues related to research integrity ».

For more information, contact co-chair Melissa Anderson at: wldconf@umn.edu

Bertrand Weil, récemment nommé représentant du CCNE au sein du COMETS, en remplacement de Claude Burlot, a aimablement accepté, à la demande de la présidente du COMETS, de dresser un bref parallèle entre les deux comités.

DIFFERENCES ET COMPLEMENTARITE ENTRE LE CCNE ET LE COMETS

Le Comité Consultatif National d’Ethique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) a été régi par des décrets successifs de 1983 à 1993 le plaçant auprès des Ministres chargés de la Recherche et de la Santé.

Il est aujourd'hui régi par la Loi de bioéthique de 2004 et par un décret d'application de 2005. C’est une autorité autonome financée par le secrétariat général du gouvernement. Il dispose d’une administration et d’un centre de documentation propres.

Il a pour mission, de son origine à nos jours, de « donner son avis sur les problèmes moraux soulevés par la recherche dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé ». Il peut être saisi par le Président de l’Assemblée nationale, par le Président du Sénat, par un membre du gouvernement, par un établissement public, par une fondation reconnue d'utilité publique. Il peut s’autosaisir de certains sujets, reprendre, de son fait, certains avis en conséquence de l’apparition de connaissances nouvelles. Il peut créer des groupes de travail à caractère permanent comme sur l’évolution des neurosciences ou les problèmes concernant les médicaments.

Il doit assurer auprès du public une mission d’information et de documentation sur les questions d’éthique posées par les sciences de la vie et de la santé.

Il doit organiser chaque année une conférence publique sur les questions d’éthique des sciences de la vie et de la santé (ce sont ses journées annuelles d’éthique).

Il doit organiser des rencontres régionales avec les espaces régionaux d’éthique de même qu’avec les Comités Nationaux d’Ethiques étrangers.

Le CCNE établit un rapport annuel remis au Président de la République et rendu public par la Documentation Française.

Le Président du CCNE est nommé par décret du Président de la République.

Outre le Président, qui en est membre, le CCNE comprend 39 autres membres. Il est renouvelé par moitié tous les deux ans. Chaque membre est désigné pour un mandat de quatre ans qui peut être renouvelé une fois. Parmi les 39 membres, cinq membres appartenant aux familles philosophiques et spirituelles sont désignés par le Président de la République, 19 membres sont choisis en raison de leurs compétences et de leur intérêt pour l’éthique par le parlement, le conseil d’Etat, la Cour de Cassation, les différents départements ministériels ; 15 membres appartiennent au secteur de la recherche et sont désignés par les académies, les Etablissements Publics à caractères Scientifiques et Technique (EPST) comme le CNRS, l’INSERM, l’INRA.

Le Comité ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents. Le CCNE se réunit en comité plénier au moins dix fois par an à une fréquence mensuelle (en dehors des deux mois de l'été) et en séminaire de prospective d'une journée au début de l'été.

Le CCNE a une section technique composée du Président et de huit membres dont la moitié appartient au groupe des chercheurs et l'autre moitié aux deux groupes précédents. Elle élit en son sein un président qui a pour charge d'établir les ordres du jour de la réunion mensuelle de la section technique. La section technique doit approuver la création des groupes de travail prévus pour préparer les avis et les étudier, les critiquer, éventuellement les renvoyer au groupe de travail, avant qu'ils ne puissent être présentés en comité plénier qui peut les refuser et les faire retravailler en l'absence d'un consensus suffisant.

Les avis sont finalement adoptés par le comité plénier de façon consensuelle et présentés et discutés en conférence de presse par le Président et les rapporteurs.

Il est arrivé que des remarques complémentaires sur des points de divergences puissent être rendues publiques lors de la présentation de l'avis, sous le contrôle et avec l'approbation du Président.

Le CCNE n'a compétence que dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé.

Pour l'élaboration de chaque avis un groupe de travail comporte obligatoirement deux organisateurs/rapporteurs appartenant pour l'un aux deux premiers groupes (juristes, philosophes, parlementaires, académiciens, universitaires de toutes disciplines, sciences humaines en particulier) et l'autre au troisième groupe (scientifiques du domaine biologique et médical). Les groupes de travail spécifiques bénéficient de la collaboration permanente du centre de documentation. Ils ont toutes possibilités de faire inviter par l'administration des experts extérieurs pour des auditions destinées à enrichir leur information. Les membres des groupes de travail sont fortement encouragés à exprimer leurs opinions sur l'évolution du groupe par écrit auprès des rapporteurs.

Les propositions d'avis, rédigés par les rapporteurs, éventuellement amendés par les autres membres du groupe, sont nécessairement d'abord soumises à la section technique qui peut les rejeter de façon motivée. Lorsque l'avis reçoit l'aval de la section technique il est présenté au comité plénier qui doit en avoir connaissance huit jours avant la séance de délibération.

Depuis sa création le CCNE a émis plus de cent quinze avis, (en moyenne quatre par ans, récemment parfois plus et par le passé parfois moins) dont certains reprennent parfois de mêmes sujets étudiés sous un autre angle en fonction de l'évolution des connaissances à plusieurs années de distance.

Parce qu'autorité autonome, CCNE dispose de moyens considérablement plus importants que le COMETS, moyens humains, en nombre et en diversité de membres, en nombre d'administratifs, en moyens de documentation, en moyens budgétaires propres (le Président est ordonnateur du budget annuel du CCNE arrêté au niveau du Premier Ministre par le secrétariat général du gouvernement).

En revanche, le COMETS couvre un champ de l'éthique beaucoup plus vaste que le CCNE concernant toutes les sciences malgré le nombre relativement restreint de ses membres. Il bénéficie du temps complet d'une chargée de mission qui a la mémoire de toute l'histoire de ce comité d'éthique propre au CNRS et assure la pérennité de l'institution. Le COMETS dispose d'une réelle autonomie au sein du CNRS. Il peut être saisi par le directeur général mais peut aussi s'autosaisir. Certes, la diffusion de ses avis est moins ample que ceux du CCNE, mais elle touche plus directement le monde de la recherche par leur publication rapide sur le site du CNRS.

La présence en son sein d'un membre « observateur » du CCNE peut permettre une riche coopération dans le secteur des sciences de la vie et de la santé entre les deux comités.

Contribution pour le séminaire « Les scientifiques doivent-ils être responsables ? » (9 décembre 2011)

« L'éthique et le CNRS »

par Michèle Leduc, présidente du COMETS

Il n'est pas dans les compétences du comité d'éthique du CNRS, le COMETS, d'intervenir dans les débats scientifiques, ni de traiter des cas individuels. En revanche les aspects éthiques de la pratique de la recherche, notamment dans ses relations avec la société, sont au cœur de ses missions. Après 16 années d'existence le COMETS vient d'être très largement renouvelé, avec un comité où est respecté l'équilibre entre les sciences exactes et les sciences humaines et sociales. Son démarrage s'effectue dans un contexte de forte évolution de la recherche en France, dans lequel le métier du chercheur change, ses missions devenant multiples. La responsabilité du chercheur est de plus en plus souvent engagée dans des controverses qui engendrent des débats qui concernent trois pôles : la communauté scientifique elle-même, qui est loin d'être homogène ; la sphère publique, en réponse aux questions des citoyens et des responsables de l'Etat ; les media, enfin qui se font souvent l'écho des conflits d'opinion. Ces conflits sont quelquefois reliés à des engagements idéologiques ou politiques, dont on croyait à l'époque du positivisme que la science pouvait s'exempter. Les chercheurs, pris aussi bien individuellement que collectivement, ont la responsabilité d'apporter leur compétence dans les demandes d'expertise à grande échelle, en respectant un certain nombre de règles éthiques générales que le COMETS a bien résumées dans son dernier rapport sur le climat, tout récemment mis en ligne sur son site.

En effet le COMETS peut s'autosaisir de problèmes éthiques actuels, ou encore travailler après saisine par la direction du CNRS. Un exemple significatif de saisine a été celui sur les aspects éthiques de la controverse sur le changement climatique, formulée par le Président Alain Fuchs simultanément à la mise au travail de toutes les commissions du CNRS travaillant sur un aspect ou un autre du problème complexe du climat -ce qui a abouti à un ouvrage factuel très complet « le climat à découvert » publié à CNRS-Editions. La question du changement climatique est typique des controverses scientifiques résultant d'interprétations divergentes d'observations et de données inaccessibles aux expériences cruciales. Le domaine est en plein essor, fait appel à de nombreuses disciplines, a une dimension globale et utilise des moyens méthodologiques (par exemple des modèles) qui eux-mêmes font l'objet de discussions très intenses. Les recommandations du COMETS pour les chercheurs ont porté sur l'apprentissage de l'écoute des autres disciplines, sur l'obligation de communiquer leurs résultats et de partager leurs données, sur la construction d'une opinion informée, sur l'organisation de débats et d'autres forums respectueux des intervenants, mettant clairement en lumière les marges d'incertitude dans les données actuelles fournies pour les discussions. D'autres champs disciplinaires ont fait l'objet d'avis du COMETS ; certains seront repris dans l'avenir compte tenu de l'évolution rapide des technologies concernées et de la montée des questionnements du public.